

**COMMUNE DE BELBERAUD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU : 18 Septembre 2017**

**Début de séance à : 20h30**

Présents : Mme GARRIGUES Michèle, Maire.  
Mme DURAND Colette, Adjointe.  
Mmes AUSTRUY Camille, BOUVILLE Marie-Christine et DELMAS Nicole.  
Mrs MONFRAIX Alain, SORROCHE Rafaël, Adjoints.  
Mrs BOUBILA Yannick, CROS Gilbert, FOUCHER Bertrand, LIONNET Marc et MILLET Valentin.

Absents excusés : Mr PERES Albert.

Procurations : Mme CAPGRAS Marie-José donne procuration à Mme DURAND Colette.  
Mme SCHOTTE Claire donne procuration à M. LIONNET Marc.

Secrétaire : Mme AUSTRUY Camille.

**Ordre du jour :**

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 26/06/2017,*
- *DM,*
- *Admissions en non-valeur,*
- *Tarification dépôt déchets sauvages,*
- *Suppression exonération du foncier bâti,*
- *Ecole, bilan énergétique, travaux,*
- *Attribution de compensation 2017,*
- *Complément délibération du 22/05/2017,*
- *Rentrée scolaire, effectif,*
- *Accès ferme du Pignié,*
- *Points divers.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26/06/2017 est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS :**

**I – DM2.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'effectuer des virements, suivant le tableau fourni, d'article à article sur le chapitre 011 (section fonctionnement) pour un montant total de 1 500.00 € et un virement de crédit du compte 020 (dépenses imprévues) vers les comptes 2184 et 2188 (investissement) destinés à l'achat de chaises et de vaisselle pour le groupe scolaire.

*La délibération est approuvée à l'unanimité des présents ou représentés.*

**II – Admission en non-valeurs.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande d'admission en non-valeurs d'un montant de 2 729.89 € par Mme le trésorier public de Baziège, car elle n'a pu mettre en recouvrement les pièces présentées dans l'état du 12/07/2017.

Ces non paiements concernent l'ALAE et la restauration des enfants.

Après avoir délibéré les membres du conseil décident d'accepter l'admission en non-valeurs pour un montant total de 2 729.89 €.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

**III – Tarification dépôt déchets sauvages.**

Devant la recrudescence des dépôts d'ordures ménagères ou de cartons, et ce malgré l'existence des déchèteries gratuites, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur le montant des amendes afin de verbaliser les contrevenants lorsque leur identité est découverte.

Après discussion, les membres du conseil décident de fixer les montants suivants :

- 120 € lors d'un premier dépôt,
- 250 € en cas de récidive.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

#### **IV – Attribution compensation 2017.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le conseil de communauté du Sicoval a approuvé le montant de l'Attribution de Compensation des 36 communes du Sicoval pour 2017. Il est donc nécessaire que chaque conseil municipal délibère à son tour afin de pouvoir appliquer dès cette année les modifications portant sur la voirie.

L'ensemble des communes du sicoval a adhéré au transfert définitif de l'entretien de la voirie à partir du 01 janvier 2017. Le principe acté a fait l'objet d'une proposition qui tient compte à la fois du linéaire de voirie et de la fréquentation de voies.

C'est donc à présent le Sicoval qui, après concertation avec les communes, définit et exécute un plan pluriannuel d'entretien de la voirie sur l'ensemble de son territoire.

Pour notre commune les retenus sur 2017 sont les suivants :

- Fauchage : 2 375 euros
- Balayage : 394 euros
- Entretien : 8 175 euros, soit un total de 10 944 euros.

Son également retenus sur l'attribution de compensation, la régularisation des participations au Sivos et le service ADS.

Après avoir délibéré les membres du conseil décident :

- d'approuver les nouveaux montants des enveloppes voirie et des retenues sur AC,
- d'approuver le montant des AC 2017 (montant pour notre commune 81 656 euros).

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

#### **V- Complément délibération du 22/05/2017.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande du contrôle de légalité de la Préfecture, qui, en application du dernier alinéa de l'article L.2123-20-1 du CGCT, précise que la délibération portant sur les indemnités de fonctions du maire et des adjoints doit être accompagnée d'un tableau récapitulatif, or la délibération du 22 Mai 2017 ne comporte pas ce tableau annexe.

Les membres du conseil acceptent le rajout du tableau récapitulatif.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

#### **VI- Projet « 0 Phyto : plan de désherbage communal ».**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'usage de produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et voiries est interdit (loi du 6 février 2014 dite loi « Labbé » ou « Zérophyto »).

Pour être en conformité avec cette loi, la commune doit réaliser un Plan de Désherbage Communal (PDC) sans produits phytosanitaire.

Dans ce contexte, l'Agence de l'Eau propose des aides financières jusqu'au 31/12/2018 afin d'aider les collectivités à se mettre en conformité avec la loi. Le taux de subvention régulièrement attribué pour ce type de projet est de 70%.

Le Sicoval propose d'accompagner les communes dans la coordination de ce projet.

Après avoir délibéré les membres du conseil décident :

- d'autoriser le Maire à valider un partenariat avec un bureau d'études sous réserve d'obtention d'une aide suffisante de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (objectif = 70% de taux de subvention),
- d'établir un plan de désherbage avec un scénario sans utilisation de produits phytosanitaires,
- de solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'obtention d'une aide financière dans le cadre de son appel à projet « Zérophyto ».

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

#### **SUJETS HORS DELIBERATION :**

- 1) Madame le Maire informe les élus d'un courrier de Mr et Mme VINET domicilié « au Pignié » qui souhaitent trouver avec la commune une solution sur le chemin d'accès à leur maison fort dégradé.

Ce chemin communal reliait en son temps la route de Fourquevaux au chemin de Serre. Ce passage n'est plus fréquenté que pour l'accès à leur maison, car il passe au milieu de leur propriété et le busage du fossé chemin de Serre n'existant plus.

Après discussion les membres du Conseil Municipal décident de proposer à Mr et Mme Vinet la cession de ce chemin à l'euro symbolique.

Un courrier va leur être adressé dans ce sens.

- 2) Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal l'audit énergétique fait par le Groupe Alliance2i pour le groupe scolaire. Les points majeurs retenus sont :
  - Changement des menuiseries existantes par des menuiseries performantes,
  - Changement des chaudières gaz par des chaudières à condensation,
  - Reprise totale de l'isolation des faux plafonds.Estimatif des travaux : 155 657.00 € HT.
- 3) Madame le Maire communique l'effectif scolaire à l'école pour la rentrée 2017, 53 maternelles et 74 primaires et fait un point sur la rentrée scolaire.
- 4) Il est rappelé aux élus le projet de réfection de la voirie comprise entre le pôle culturel et le chemin de sports, parking des tennis compris, ces travaux étant inscrits dans notre A'DAP (agenda d'accessibilité handicapé) et inclus dans l'enveloppe du pool routier. Est mis en avant le fait qu'une fois ces travaux réalisés, le sol ne sera plus adapté au concours de pétanque annuel de la fête locale. Madame le maire demande que les élus se prononcent sur la réalisation de ces travaux. 12 voix pour et 2 contre.
- 5) Maire le Maire informe les membres du Conseil de la délibération prise par le Conseil de Communauté du Sicoval en date du 3/07/2017 sur les modalités de mise en place d'une aire de Grand Passage des gens du voyage tournante.
- 6) Madame le Maire remet les membres du Conseil Municipal la liste des DIA reçues en Mairie sur l'année 2016 et jusqu'à ce jour en 2017.
- 7) Pour la journée du patrimoine samedi 16 septembre après midi la mairie a ouvert ses portes afin d'accueillir les Belberautins qui ont été ravis de cette visite. A noter cependant que peu de personnes sont venues.

Fin de séance à 22h30.